



La Société de généalogie du Grand Trois-Rivières

555, rue Notre-Dame-Est, Trois-Rivières (Québec) G8T 0E8
Téléphone : 819-376-2691 - Courriel : info@sggtr.com
Site Internet : <https://sggtr.com>

NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE



Adoptée en assemblée générale
le 5 juin 2025

Armoiries

Écu coupé au chef de sinople, chargé de trois pièces alésées; au centre l'arbre doré; à dextre la fleur de lys argentée, à senestre la croix argentée. Tierce partie en pointe, à dextre de sable surmonté de deux lignes ondées argentées, à senestre de gueule surmonté de trois lignes ondées argentées. Tel qu'elles apparaissent dans l'entête de ce document.

Devise

La devise de la Société est « SEMPER VIVERE », laquelle se traduit par « Toujours vivant ».

Sceau

Le sceau, dont l'impression apparaît ici, a été adopté et reconnu comme le sceau de la Société.



Patron

La Société adopte Saint-Mathieu comme patron officiel. Ce choix de la SGGTR est conséquent avec le fait que Saint-Mathieu est considéré comme le patron des généalogistes. Cela s'explique par le fait que Saint-Mathieu commence son unique évangile (chapitre 1, versets 1 à 17) avec une longue généalogie de Jésus-Christ, retraçant ses ancêtres jusqu'à Abraham. Cette mise en avant des liens familiaux et des lignées ancestrales en fait une figure particulièrement pertinente pour ceux qui s'intéressent à la généalogie.

La définition de notre politique de gouvernance

Notre politique de gouvernance constitue une déclaration claire définissant les comportements à adopter, établissant les actions et les pratiques à encourager ou celles à interdire dans la gestion de la Société de généalogie du Grand Trois-Rivières (SGGTR). Notre politique de gouvernance vise à baliser les activités de tous les membres de la SGGTR, qu'il s'agisse des administrateurs, des bénévoles ou des membres engagés dans leurs recherches généalogiques.

1 OBJECTIF DE NOTRE POLITIQUE DE GOUVERNANCE

Notre politique de gouvernance établit les principes directeurs, les rôles et les responsabilités des membres de la SGGTR afin d'assurer la pérennité de l'organisme et sa cohérence.

Elle vise à assurer une saine gestion de la SGGTR à tous les niveaux, tout en respectant la mission de promouvoir, préserver et partager le patrimoine généalogique au plus grand nombre, en accord avec ses valeurs.

Elle a aussi pour objectif d'encourager et de valoriser la recherche généalogique en offrant un cadre structuré et des ressources accessibles à ses membres et à la communauté.

2 GOUVERNANCE STRATÉGIQUE

La gouvernance stratégique est au cœur de la direction et de l'orientation à long terme de la SGGTR. Elle repose sur une compréhension de la mission, des valeurs et de la vision, qui définissent le fondement même de notre organisation.

2.1 NOTRE MISSION

La SGGTR a pour mission de **préserver, valoriser et transmettre le patrimoine généalogique** à travers des activités de recherche, d'éducation et de sensibilisation.

En facilitant l'accès aux ressources généalogiques et en accompagnant ses membres dans leurs démarches, la SGGTR contribue à renforcer les liens intergénérationnels et à promouvoir une meilleure compréhension des racines familiales. La SGGTR s'engage à :

- **Encourager la passion pour l'histoire** : inviter les citoyens à explorer leur histoire familiale et à se reconnecter avec leurs origines.
- **Offrir un environnement inclusif et collaboratif** : cultiver et valoriser leurs intérêts, soutenir tous les passionnés, des débutants aux experts, dans un esprit d'entraide.
- **Constituer un héritage durable** : colliger et préserver des documents et des données pour les générations futures.

Avec une approche innovante et un profond respect des données historiques, la SGGTR œuvre pour que la généalogie soit reconnue comme une richesse culturelle et un pilier identitaire essentiel.

2.2 NOS VALEURS

La Société de généalogie du Grand Trois-Rivières s'appuie sur des principes, des valeurs qui guident ses actions et définissent son engagement envers ses membres, ses partenaires et la communauté.

Intégrité

- Être loyal et impartial dans nos actions et dans nos prises de décision, garantissant ainsi une fidélité à nos engagements.

Transparence

- Être transparent, agir avec honnêteté, en rendant les informations pertinentes disponibles, en travaillant ensemble dans un esprit de partage et de collaboration et en respectant ce qui relève de la confidentialité.

Respect

- Être respectueux, être égal à l'autre et agir avec bienveillance; encourager l'entraide entre les membres et les partenaires, car la généalogie est une quête collective;
- C'est également respecter la SGGTR et ses différents partenaires.

2.3 NOTRE VISION

La SGGTR aspire à devenir un chef de file dans le domaine de la généalogie, en inspirant et en accompagnant la communauté dans la quête de ses racines familiales. Pour cela, l'organisme vise à :

S'imposer comme une référence incontournable :

Plus précisément, devenir un centre d'excellence et d'expertise en généalogie, offrant des ressources, des outils et des services novateurs adaptés aux besoins de tous. À cette fin, la SGGTR s'engage à :

- **Rendre la généalogie accessible à tous :**
 - En favorisant l'inclusion et l'accessibilité par des initiatives qui brisent les barrières économiques, technologiques ou culturelles.
 - En encourageant les jeunes générations à explorer leur patrimoine familial grâce à des approches modernes et interactives
- **Préserver et enrichir la mémoire collective :**
 - En agissant comme un gardien du patrimoine familial et communautaire, en contribuant à la conservation et à la transmission des documents et archives généalogiques.
 - En créant un héritage durable pour les générations futures, valorisant la richesse et la diversité des histoires familiales.

- **Innover et évoluer :**
 - En exploitant les technologies émergentes et les nouvelles approches en généalogie pour simplifier et enrichir l'expérience de recherche.
 - En intégrant la généalogie à d'autres disciplines comme l'histoire, la culture, et même la médecine (ex. : généalogie génétique)
- **Tisser des liens intergénérationnels et interculturels :**
 - En favorisant le dialogue entre les générations et les cultures pour renforcer les liens sociaux et le sentiment d'appartenance.

3 GOUVERNANCE ORGANISATIONNELLE

La SGGTR est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui se dote de règlements généraux assurant le fondement juridique et organisationnel de son organisation. Ceux-ci définissent les règles essentielles qui encadrent nos opérations, nos responsabilités et nos relations internes et externes. Ils assurent un mode de fonctionnement démocratique de la SGGTR.

3.1 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale constitue l'instance décisionnelle suprême de la SGGTR, réunissant l'ensemble des membres pour examiner, discuter et approuver les actions stratégiques et les décisions importantes.

- Elle joue un rôle clé dans l'élection des administrateurs et dans l'adoption des modifications aux statuts et règlements de la SGGTR, garantissant ainsi la conformité et la direction de l'organisme selon les attentes et les besoins des membres.

3.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le Conseil d'administration est la principale instance de la SGGTR. Étant mandataire de l'organisme, il détient l'autorité principale en matière d'administration et de gestion. Il est responsable de la direction stratégique de l'organisation et de la supervision des activités.

3.3 LES MEMBRES

Les membres sont le cœur de la SGGTR. Ils sont passionnés et engagés, permettant à l'organisme d'offrir de bons services et ce, sans recourir à du personnel rémunéré :

- Chaque membre s'engage à respecter les principes de gouvernance démocratique, à participer activement aux processus décisionnels et à promouvoir un climat de dialogue ouvert et bienveillant.

4 NOTRE CODE DE COMPORTEMENT

Le code de comportement en vigueur à la SGGTR joue un rôle central dans le bon fonctionnement de notre organisation. Il est essentiel pour:

1. **Établir des normes claires** : Il définit les attentes en matière de comportement et de pratiques, réduisant ainsi les zones d'ambiguïté.
2. **Renforcer la confiance et l'intégrité** : bien conçu, il favorise une culture d'honnêteté et de respect, renforçant la crédibilité de l'organisation auprès de ses parties prenantes.
3. **Prévenir les conflits et les abus** : il aide à prévenir les comportements inappropriés, les abus ou les pratiques contraires à l'éthique.
4. **Promouvoir une culture positive** : il incarne les valeurs fondamentales de la SGGTR et encourage un environnement de travail sain et productif.
5. **Se conformer aux lois et aux règlements**, minimisant ainsi les risques légaux.

Un code de comportement bien appliqué ne se limite pas à un document formel, mais devient un guide pratique qui oriente les décisions et les actions au quotidien.

5 GOUVERNANCE DES COMMUNICATIONS ET ACCESSIBILITÉ

Les parties prenantes (membres, bénévoles, partenaires et donateurs) doivent être régulièrement informées des principales décisions du CA et de l'évolution des activités de l'organisation.

- Publication d'un bulletin périodique (imprimé ou numérique) pour informer les membres des activités.
- Maintien d'un site web ou d'une plateforme numérique pour partager des ressources.
- Réponse rapide aux questions des membres ou du public.

6 GOUVERNANCE DE L'ARCHIVAGE ET PRÉSERVATION

L'archivage et la préservation des documents, données et artefacts de l'organisation sont essentiels pour garantir la transparence, la traçabilité et la

pérennité de nos activités, tant au niveau organisationnel qu'au niveau généalogique. La gouvernance rigoureuse de ces pratiques permet de protéger la mémoire organisationnelle, de répondre aux obligations légales et de valoriser notre patrimoine documentaire.

7 POLITIQUES DE GESTION

Des politiques de gestion peuvent répondre au besoin d'éclaircissement, de soutien et d'encadrement des actions et activités inhérentes à une bonne gouvernance, en établissant des principes, des façons de faire, des processus et des mécanismes visant à assurer un fonctionnement optimal de la SGGTR.

8 RÉVISION DE LA POLITIQUE DE GOUVERNANCE

Notre politique de gouvernance est revue au moins tous les quatre (4) ans par le conseil d'administration, afin de s'assurer que cette politique demeure adaptée aux besoins de la SGGTR.

En adoptant ces principes de gouvernance, nous affirmons notre volonté de créer un environnement de travail collaboratif et respectueux, où chaque membre contribue activement à l'atteinte des objectifs communs et à la promotion des valeurs qui nous unissent.



Maison de la généalogie



Construite en 1742 par François Rocheleau et Marguerite Provencher